

## qualité de vie dans les parcs et les espaces publics lausannois vers plus de propreté, de sécurité et de respect de la nature

Attractifs, les espaces verts et les espaces publics subissent une pression grandissante de la part des usagers ainsi que de nombreuses déprédations. Au-delà des mesures déjà mises en œuvre, la Municipalité présente, par voie de préavis au Conseil communal, un concept global permettant d'assurer la qualité de vie dans les parcs lausannois sous l'angle de la propreté, de la sécurité et du respect de la nature. Il s'agit d'assurer un entretien renforcé par une mécanisation du nettoyage et l'introduction de règles d'usage dans les parcs permettant - au cas par cas et conformément au règlement général de police - l'interdiction limitée de la consommation d'alcool ou de la diffusion de musique. L'usage de grills jetables sera par ailleurs interdit. Une convention de collaboration novatrice avec la police sera également mise en place. Enfin, des mesures renforcées d'entretien écologique des espaces verts seront mises en place. Parallèlement, ce printemps verra la troisième étape de la campagne « Slurp », lancée en 2013 et consacrée à la propreté dans les espaces publics.

Les espaces verts lausannois mis à la disposition du public voient se regrouper tout au long de l'année de nombreux usagers occupant ces lieux privilégiés. S'il est essentiel que la Ville offre des zones de délasserment, de rencontre pour ses habitants et des ressources naturelles pour un développement harmonieux de la faune et la flore, l'usage accru de ces espaces nécessite la mise en place de nouvelles réponses pour garantir la réussite de ces enjeux. A cet effet, la Municipalité présente un préavis articulé autour de trois axes principaux, soit un entretien et un nettoyage renforcés, l'introduction de règles d'usage et la mise en place accrue de l'entretien écologique.

Les mesures d'amélioration de la **propreté** des parcs passent par une mécanisation et une modernisation de l'infrastructure de collecte de déchets, notamment par l'acquisition de poubelles enterrées avec système d'aspiration des contenants, de bennes compactrices et d'un système de ramassage pour les cimetières. Un crédit d'investissement de 2.5 millions de francs est demandé au Conseil communal afin de permettre l'adaptation, d'ici à 2018, des moyens de collecte des déchets et de nettoyage. Une hotline offre dorénavant la possibilité à la population de signaler les déprédations en temps réel auprès du service des parcs et domaines. Une collaboration développée avec des bénévoles et un partenariat ciblé sur les organisateurs de manifestations et certaines associations offrent un appui dans la prévention du *littering* et le ramassage des déchets. Des actions de communications ponctuelles, dont le cheval urbain tractant une déchèterie mobile, viennent enfin sensibiliser les usagers.

Des mesures accrues de **sécurité** dans les espaces verts sont également proposées grâce à une convention de collaboration avec le Corps de police qui assurera une présence plus soutenue dans les espaces verts de la ville, notamment via sa brigade cycliste. La collaboration entre les services responsables de l'entretien de l'espace public et le Corps de police se concrétisera par des actions visibles, axées prioritairement sur une approche d'abord préventive, dès cette année. En outre, les nouvelles dispositions réglementaires des espaces verts de la Commune de Lausanne (DREV), qui entreront en vigueur au printemps 2015 permettront, conformément au règlement général de police, de prononcer des interdictions limitées de diffusion de musique ou de consommation d'alcool notamment en cas de conflit de voisinage.

Un entretien **écologique** différencié est aujourd'hui pratiqué dans l'intégralité des parcs lausannois, des mesures supplémentaires doivent venir renforcer cette action, comme l'abandon définitif des produits phytosanitaires de synthèse d'ici à 2016 ou encore l'augmentation des surfaces laissées en prairie fleurie et la lutte systématique contre l'envahissement des plantes néophytes. Ces principes font partie des intentions municipales en matière de nature en ville. Leur mise en œuvre doit permettre de répondre aux défis exercés par la pression humaine sur les fonctions écologiques des espaces verts lausannois.

Afin de formaliser la réalisation de ces objectifs, **une charte d'entretien** des espaces verts de la Ville a été adoptée par la Municipalité début 2015. Cette charte précise la vision de la Municipalité et la mission du service des parcs et domaines pour l'entretien des espaces verts. L'ensemble du personnel en charge des espaces verts est tenu d'en appliquer les principes.



## **une campagne de sensibilisation au *littering* au Bourget**

Plusieurs actions de sensibilisation sont d'ores et déjà prévues ces prochaines fins de semaine à Vidy et au parc du Bourget. Elles ont pour objectif de rappeler aux personnes fréquentant ces lieux qu'elles devraient les quitter en laissant la place aussi propre qu'à leur arrivée.

Organisée sur le campus de l'EPFL ce 8 mai, la 35<sup>e</sup> édition du festival Balélec se verra complétée par une campagne de prévention contre le *littering* orchestrée de concert entre la Ville de Lausanne, Unipoly et Balélec. Ces derniers déploieront une équipe de prévention présente au Parc du Bourget le jour même de 17 h à 20 h pour informer les festivaliers. Au lendemain de la manifestation, c'est une équipe de sept personnes qui viendra épauler les collaboratrices et collaborateurs en charge de l'entretien des espaces verts de la Ville.

## **le retour des monstres**

Parallèlement, la campagne de communication engagée en 2013-2014 sur le thème de la propreté des espaces publics revient pour une troisième étape. C'est le retour des monstres de la campagne « Slurp » qui se décline sur un certain nombre de poubelles publiques en ville et par voie d'affiches notamment. Lors des éditions précédentes, les nombreux événements estivaux ont donné à la campagne une forte visibilité au centre ville et au bord du lac à des heures de grande fréquentation. Le Groupe Propreté Espace Public accompagné de jeunes ambassadeurs de la propreté ont pu porter un message simple et direct, repris sur de nombreux supports : 1000 sacs pliables, 3000 Ecoboxes, 1300 frisbees, 6 semaines d'affichage et 200 corbeilles décorées, auxquelles s'ajouteront bientôt 120 supplémentaires.

Cette année, en plus des visuels et outils de communication, des poubelles se feront ambassadrices et « iront » à la rencontre du public l'incitant à répondre à un petit sondage. L'enquête menée s'intéressera à la perception qu'a le public de la propreté, à sa mesure, aux facteurs motivants à se conformer à certaines règles élémentaires du vivre-ensemble dans l'espace public. Les résultats de cette enquête permettront à la municipalité d'ajuster l'allocation des ressources et d'optimiser les actions conjointes déjà entreprises.

Alors que les coins à pique-nique de prédilection des Lausannois retrouvent leur public des beaux jours, le plaisir de beaucoup est gâché par les déchets sauvages et salissures laissés par quelques-uns. Si les moyens à disposition ne sont pas en reste, des gestes simples améliorent considérablement la situation. Par exemple faire quelques mètres pour jeter ses déchets dans une poubelle et non les abandonner sur place. Par ces gestes simples, chacun peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie de toutes les Lausannoises et tous les Lausannois, appuyant ainsi les efforts des services communaux en charge de la préservation des espaces publics.

La direction des finances et du patrimoine vert  
La direction du logement et de la sécurité publique  
La direction des travaux

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00, 079 321 98 71**
- **Grégoire Junod, directeur du logement et de la sécurité publique, 021 315 42 00, 079 705 28 68**
- **Olivier Français, directeur des travaux, 021 315 52 00, 079 332 00 01**

**Hotline pour les annonces des déprédations pour la population : 021 315 57 15**

[www.lausanne.ch/nature](http://www.lausanne.ch/nature)

Informations sur les nouvelles dispositions réglementaires des espaces verts de la Commune de Lausanne et la charte d'entretien des espaces verts de la Ville [ici](#)

Lausanne, le 8 mai 2015